

CHAPITRE 8.

LES SERVICES MONEYSSEND ET MASTERCARD™

by

Olivier Denis,
MasterCard, Europe

Introduction

Les consommateurs titulaires d'une carte MasterCard ou Maestro pourront bientôt transférer de l'argent entre eux au travers de l'Internet ou en utilisant un téléphone mobile. Avec la solution MoneySend, MasterCard propose aux banques membres un service permettant le développement des transferts de fonds transfrontaliers de personne à personne pour les porteurs de cartes MasterCard et Maestro.

Le service MoneySend étend les fonctions des cartes de paiement de crédit et de débit en permettant à des cartes de recevoir des fonds et ainsi de répondre aux besoins :

- d'envoi d'argent à travers le monde vers des membres de sa famille et de amis ;
- de paiement entre individus, ou entre individus et petites entreprises, lors d'enchères en ligne par exemple.

Actuellement, les systèmes de transferts de fonds domestiques fonctionnent bien en Europe mais les systèmes pour les transactions internationales sont complexes, lents et chers. Les méthodes actuelles de transferts de fonds comprennent :

- Les agents : tels Western Union, Thomas Cook, MoneyGram, etc. ;
- Les transferts de banques : compte à compte et transfert d'espèces ;
- Les canaux informels : courriers ;
- Les services postaux : commande d'argent à différentes institutions comprenant UPS, FedEx, etc.

Le très populaire EuroChèque des années 90 avec sa garantie de paiement international était utilisé massivement dans les transferts de fonds internationaux de particuliers. L'EuroChèque a trouvé avec MoneySend une solution électronique de remplacement avantageuse.

MoneySend a pour objectif de rendre les transferts internationaux de fonds aux particuliers, faciles, rapides et économiques.

Présentation de la solution

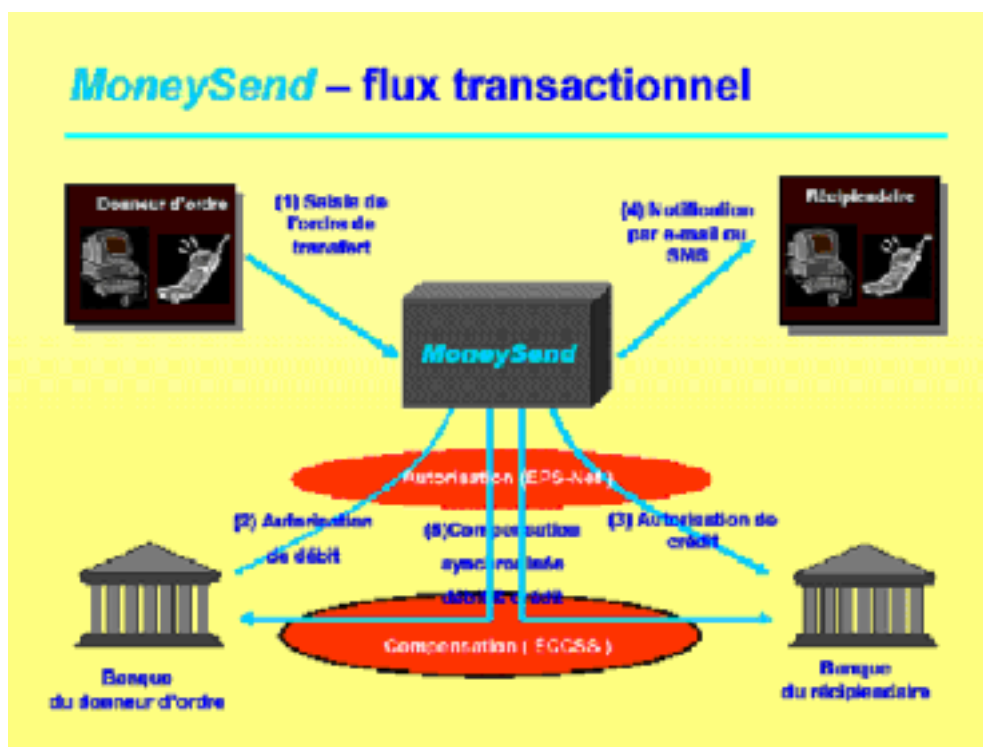
MoneySend s'appuie sur la transaction de paiement de carte à carte définie dans le système monétique MasterCard EPS-Net/ECCSS. Les transactions traitées par le service MoneySend font l'objet d'une double autorisation et d'une double compensation :

- l'autorisation de débit de la carte du donneur d'ordre et l'autorisation de crédit de la carte du récipiendaire ;
- la compensation des comptes par débit du compte de la banque du donneur d'ordre et crédit du compte de la banque du récipiendaire.

La compensation et le règlement des transactions sont basés sur la plateforme MasterCard ECCSS existante déjà utilisée pour les transactions MasterCard et Maestro internationale aux terminaux des commerçants et DAB.

Le transfert de fonds s'appuie sur le principe de transaction de bout-en-bout (« Straight through Processing »), ce qui signifie qu'il n'y pas de compte intermédiaire qui détient les fonds, même temporairement, entre les comptes clients débités et crédités (en dehors de comptes techniques internes au sein des banques et de MasterCard).

Ainsi, la solution permet de s'assurer qu'un transfert initialisé (mode « pushed ») par un donneur d'ordre est automatiquement traité de bout-en-bout vers le récipiendaire sans l'intervention d'intermédiaire. C'est pourquoi les ordres traités par MoneySend se font sous la responsabilité de la banque du donneur d'ordre, banque titulaire du contrat avec le porteur de carte.



Dans le cadre du service MasterCard, les premiers canaux d'accès proposés seront Internet et le téléphone mobile. Sur la base du projet, MasterCard peut aussi intégrer les canaux propres de la banque avec MoneySend, tels que : la banque à domicile, les réseaux guichets, les réseaux DAB privés.

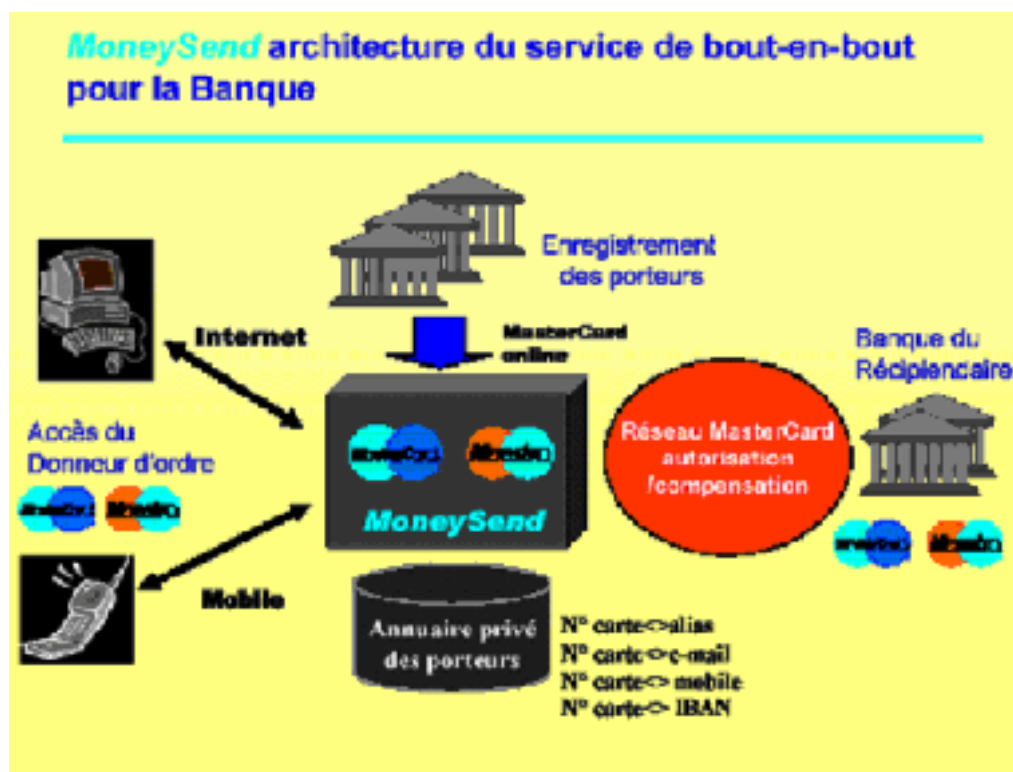
La banque reçoit un accès sécurisé via « MasterCard Online » pour l'enregistrement de ses porteurs au service, et l'administration et la surveillance du service.

Actuellement, la solution MoneySend de MasterCard permet le transfert de fonds d'un montant maximum de 12 500 EUR :

- D'un compte carte (particulier ou business) MasterCard et/ou Maestro (transaction FROM) ;
- Vers un compte carte (particulier ou business) MasterCard et/ou Maestro (transaction TO).

MoneySend a été conçu pour réduire les coûts de traitement pour les banques pour les transferts de fonds internationaux. Les critères de qualification du service sont :

- Transfrontaliers ;
- Rapidité (à comparer avec les autres méthodes de virements) ;
- Facilité d'utilisation et ergonomie pour le consommateur (à comparer avec les processus manuels existants au travers des agences bancaires) ;
- Moins cher et compétitif (à comparer avec le chèque, le virement international, etc.).



Fonctionnement du service

Pour transférer de l'argent avec sa carte MasterCard ou Maestro, le porteur suit quatre étapes :

1. Connexion à son service bancaire en ligne et click sur le service MoneySend ;
2. Saisie du nom du bénéficiaire, adresse email, numéro de téléphone, numéro de carte MasterCard/Maestro, montant du transfert ;
3. Identification de sa carte MasterCard ou Maestro à débiter ;
4. Saisie d'un message personnel à l'intention du bénéficiaire.

Le bénéficiaire procède alors aux étapes suivantes :

1. Il reçoit un message email de notification ou/et un texte court sur son mobile pour lui confirmer la réception des fonds sur le compte de sa carte ;
2. Il peut immédiatement retirer cet argent à partir d'un distributeur en utilisant sa carte MasterCard ou Maestro ou utiliser cet argent pour acheter des biens ou des services aux millions de commerçants dans le monde qui acceptent la carte MasterCard et Maestro.

Il n'y a pas de transfert d'argent sans que la banque du donneur d'ordre *et* la banque du bénéficiaire n'aient contrôlé les coordonnées de leurs porteurs respectifs.

Le client peut également envoyer une demande, au travers d'Internet ou d'un téléphone mobile, vers le système MasterCard pour demander à un porteur de cartes MasterCard ou Maestro de transférer des fonds. Toutes les informations associées au paiement sont saisies en ligne et le donneur d'ordre doit simplement se connecter au système pour valider le paiement.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	9
---------------------	----------

Introduction : Les transferts de fonds des émigrés et leur rôle dans le développement	13
<i>Thomas Straubhaar et Florin P. Vădean</i>	

PARTIE I. LES FLUX FINANCIERS DE L'ÉMIGRATION ET LEUR IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Chapitre 1. L'impact des transferts de fonds sur le développement des pays d'origine : le cas de l'Afrique	43
<i>Flore Gubert</i>	

Chapitre 2. Les transferts de fonds des migrants au Maroc et leur utilisation	73
<i>Bachir Hamdouch</i>	

Chapitre 3. Mexique : Migrations internationales, transferts de fonds et développement	85
<i>Rodolfo Garcia Zamora</i>	

Chapitre 4. Migrations, transferts de fonds et impact sur le développement économique en Turquie	93
<i>Ahmet Içduygu</i>	

Chapitre 5. Politiques migratoires, transferts de fonds et développement économique des Philippines	101
<i>Carmelita Dimzon</i>	

PARTIE II. TRANSFERTS DE FONDS ET INFRASTRUCTURES FINANCIÈRES : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Chapitre 6. Principaux canaux et coûts des transferts de fonds : le cas de la Turquie	109
<i>Elif Köksal et Thomas Liebig</i>	

Chapitre 7. Western Union et le marché mondial des transferts de fonds	131
<i>Khalid Fellahi et Susana de Lima</i>	

Chapitre 8. Les service MoneySend et MasterCard™	145
<i>Olivier Denis</i>	

Annexe de la Partie II : Les infrastructures financières de transferts de fonds via le système bancaire et les autres circuits financiers : les cas du Portugal, du Maroc, de l'Amérique latine et des Caraïbes	149
<i>José Nascimento Ribeiro, Laïdi El Wardi et Mustapha Khyar, Pedro de Vasconcelos</i>	

PARTIE III. IMPACT MACROÉCONOMIQUE DES TRANSFERTS DE FONDS

Chapitre 9. Quel est l'impact macroéconomique des transferts de fonds sur les pays d'origine ?	195
<i>Jackline Wahba</i>	

Chapitre 10. Retombées macroéconomiques des transferts de fonds	203
<i>Sena Eken</i>	

Chapitre 11. Les transferts de fonds des migrants, un outil potentiel important pour le développement : le cas de l'Italie	209
<i>Ricardo Settimo</i>	

Chapitre 12. Transferts de fonds et développement : le cas de la Grèce	215
<i>Nicholas Glytsos</i>	

Chapitre 13. Les migrations internationales et les transferts de fonds réduisent-ils la pauvreté dans les pays en développement ?	233
<i>Richard Adams et John Page</i>	

PARTIE IV. INITIATIVES RÉCENTES EN VUE D'ORIENTER LES TRANSFERTS DE FONDS VERS LE DÉVELOPPEMENT

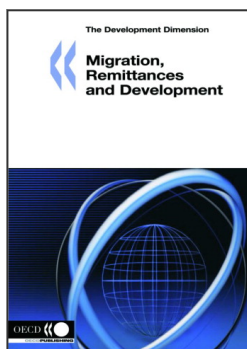
Chapitre 14. Pratique sociale et projet productif : l'expérience <i>Tres por uno</i> (Trois pour un) au Zacatecas, Mexique	265
<i>Natasha Iskander</i>	

Chapitre 15. Migrations, transferts financiers et initiatives économiques en Afrique subsaharienne	283
<i>Babacar Sall</i>	

Chapitre 16. « Migrations et Développement » : une organisation non gouvernementale au service du co-développement	299
<i>Nadia Bentaleb et Jamal Lahoussein</i>	

**PARTIE V.
TRANSFERTS DE FONDS ET PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT :
QUELQUES PROPOSITIONS**

Chapitre 17. Incorporer certains enseignements des recherches sur la migration dans les politiques des transferts de fonds	309
<i>Jørgen Carling</i>	
Chapitre 18. Canaliser les transferts de fonds vers les investissements	317
<i>Daniela Bobeva</i>	
Chapitre 19. Mobiliser les migrants pour le développement socio-économique du Mali et du Sénégal	337
<i>Mireille Raunet</i>	
Chapitre 20. L'aide des organisations non gouvernementales dans la collecte des transferts de fonds	369
<i>Jacques Ould Aoudia</i>	
Chapitre 21. L'expérience de l'Agence française de développement dans les programmes de codéveloppement	373
<i>Guillaume Cruse</i>	
Conclusions	383
<i>Berglind Ásgeirsdóttir</i>	



Extrait de :
Migration, Remittances and Development

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264013896-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Denis, Olivier (2006), « Les services Moneysend et Mastercard™ », dans OCDE, *Migration, Remittances and Development*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264013919-11-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.